



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique de l'éducation

Question écrite n° 4650

### Texte de la question

M Willy Dimeglio attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation inquiétante de l'apprentissage de la lecture et de sa langue. En juin 1987, l'évaluation effectuée par le SPRESE (service des statistiques du ministère) montre que 25 p 100 des élèves ne comprennent pas globalement la signification d'un texte lu, que 50 p 100 ne sont pas capables d'une lecture approfondie et réfléchie. Par ailleurs, des études préalables du SPRESE ont mis en évidence que les enfants qui redoublent le CP - redoublement dont la cause est presque toujours l'échec en lecture - n'atteindront jamais la seconde. Or 10,7 p 100 redoublent le CP. Dans ces conditions, l'objectif admis par tous de conduire 80 ou 74 p 100 d'une classe d'âge au baccalauréat est tout à fait hors de portée. Pourtant, depuis plus de dix ans, les ministres successifs ont placé l'apprentissage de la langue au premier rang des priorités de l'école : de nombreuses circulaires ont été publiées en ce sens. Il lui demande de faire le bilan de leur application et de lui indiquer quelle action d'ensemble il entend mener pour que tous les élèves disposent du savoir-lire adapté aux exigences d'aujourd'hui.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'étude à laquelle il est fait référence a été effectuée en juin 1987 auprès d'un échantillon représentatif de classes de CM 2 dans la perspective d'apprécier, en lecture et en mathématiques, les compétences des élèves et d'identifier les types de difficultés qu'ils pourraient rencontrer en première année de collège. Il convient de noter, mais c'était une des données de l'exercice, que, pour de nombreux élèves, ces textes présentaient deux ordres de difficultés cumulées à des degrés divers : ils traitaient de sujets peu familiers et étaient de facture complexe quant au lexique et à la syntaxe utilisés. L'épreuve de lecture visait donc à évaluer la compréhension de textes divers : littéraires, historiques, scientifiques, à caractère utilitaire, très proches de ceux des manuels de sixième, à partir de réponses écrites à des questions, ce qui correspond à des habitudes de travail et de contrôle très répandues dans les collèges. Par ailleurs, sur un plan plus strictement pédagogique, les résultats obtenus illustrent et confirment la complexité du concept de lecture : comprendre des textes suppose, en effet, au-delà de la compréhension du sens littéral, un certain degré d'initiation au champ culturel auquel ils appartiennent, à la langue qu'ils emploient, aux articulations logiques qu'ils proposent. Enfin, il est utile de savoir que les compétences les moins bien acquises à un niveau donné de la scolarité sont les plus récentes ; tout se passe comme si les lacunes constatées à ce niveau se compensaient, du moins en grande partie, dans la suite de la scolarité. Il appartient aux instances scolaires, dont la mission reste de dispenser à tous les élèves un enseignement adapté et de qualité, de veiller à éviter à ceux qui sont en difficulté d'accumuler les échecs. C'est pourquoi le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a chargé le recteur Migeon d'une mission spécifique sur la lecture. C'est à partir des conclusions de l'étude précitée que ce dernier a établi le rapport qui a été rendu public le 23 mars 1989. Certaines des propositions qu'il présente devraient être mises en œuvre dès la prochaine rentrée scolaire : une évaluation des acquis des élèves en début de CE 2 et en sixième, en français et en mathématiques ; l'élaboration de modules de formation continue destinés aux enseignants qui se trouvent confrontés aux difficultés de lecture de leurs élèves ; la mise

en place de « missions lecture » permettant a des enseignants particulierement qualifies d'apporter une aide a leurs collegues ; la generalisation des circonscriptions mixtes d'inspection dans le premier degre afin de renforcer la continuite des demarches et des apprentissages pour les eleves de cinq a huit ans ; une large diffusion de ce rapport sera assuree aupres des personnes concernees afin qu'elles puissent apporter leur contribution dans la perspective d'un colloque national. Dans l'enseignement primaire, de nombreuses mesures ont deja ete prises ces dernieres annees : l'amelioration de la formation des instituteurs, le developpement du taux de prescolarisation des enfants de deux a trois ans dans les zones d'education prioritaires, l'importance accordee aux apprentissages de base dans les programmes et instructions pour l'ecole elementaire. En outre, des structures d'accueil repondant plus particulierement aux difficultes de certains enfants ont ete mises en place : les classes d'adaptation, qui sont des classes a petits effectifs et, les classes d'initiation, qui regroupent a temps complet ou partiel les enfants non francophones. Les enfants etrangers disperses, dont le nombre ne permet pas de constituer de telles classes, recoivent cette initiation par un instituteur en tres petits groupes en complement des heures de classe. Durant l'annee scolaire 1985-1986, deja plus de 20 p 100 des enfants qui relevaient d'un enseignement special - soit 18 980 eleves - ont pu etre integres dans les classes ordinaires. Une politique globale de lutte contre l'echec scolaire a ete definie, des mai 1988, par le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, et mise en oeuvre a la rentree scolaire. Ainsi, les actions conduites dans les zones d'education prioritaires ou se manifestent des difficultes scolaires importantes, seront renforcees. Des moyens en heures supplementaires ont ete degages. Par ailleurs, un fonds d'aide a l'innovation a ete cree, pour faciliter le developpement et le renouvellement des diverses initiatives emanant des ecoles et des etablissements scolaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dimeglio Willy](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4650

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 31 octobre 1988, page 3070